



La discipline non linguistique en langue étrangère : un atout dans la formation des lycéens



Les bénéfices d'un enseignement en langue étrangère

La DNL dite « hors SELO » consiste à suivre, en langue étrangère, à raison d'au minimum 1 heure par semaine, tout ou partie du programme d'une discipline choisie parmi les enseignements obligatoires.

Contrairement à la DNL SELO, elle n'implique pas que l'élève soit inscrit dans une section linguistique.

Elle permet une ouverture interculturelle et un renforcement de sa maîtrise de la langue étrangère à laquelle la DNL est adossée (LVA, LVB ou LVC, langue que l'élève doit suivre obligatoirement en parallèle).

Si le lycée les propose et que l'emploi du temps le permet, il est possible de suivre des DNL différentes dans la même langue ou dans plusieurs langues.

Lorsque l'on est inscrit dans une section linguistique (Selo, BFI, Bibac), il est possible aussi d'ajouter une DNL en plus des DNL suivies dans le cadre de sa section linguistique.

La plus-value d'une mention sur le diplôme du baccalauréat



Être inscrit en hors SELO offre la possibilité de bénéficier d'une mention DNL sur le diplôme du baccalauréat général ou technologique. Cette mention est valorisée dans la poursuite d'études.

Une évaluation au plus près de l'élève qui prend en compte les progrès accomplis

Dans tous les cas, même sans mention DNL, on peut toujours obtenir son baccalauréat.

De plus, la note obtenue à l'évaluation spécifique, compte dans la moyenne du troisième trimestre de terminale dans la langue d'enseignement de la DNL. L'enseignant peut même choisir de lui affecter un coefficient un peu élevé pour qu'elle soit mise en valeur par rapport aux autres notes. Elle contribue ainsi à rapporter des points pour le baccalauréat.

Deux conditions pour obtenir la mention DNL

1

Avoir suivi la discipline non linguistique (DNL) en première et terminale

2

Obtenir au moins 10/20 à une évaluation spécifique, comprenant pour :

- **20 %** une note de scolarité de DNL (attribuée par les professeurs de langue vivante et de DNL, au vu de l'ensemble des résultats de première et de terminale).
- **80 %** une note obtenue lors d'un oral organisé dans l'établissement en fin de terminale.